



# SECTION SPORTIVE de RUGBY NOTRE DAME DE SION



Le collège Notre Dame de Sion possède une section sportive scolaire rugby en 6<sup>o</sup>, 5<sup>o</sup>, 4<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup>. Celle-ci permet aux rugbymen de bénéficier d'horaires scolaires aménagés afin de concilier projets sportifs et scolaires. Cette section s'adresse à des élèves motivés, sportifs et qui souhaitent progresser dans la pratique du rugby en complément de ce qui leur est proposé dans leur club. La période de septembre permettra aux nouveaux élèves de prouver leurs qualités aux entraîneurs et de se rendre compte des exigences que leur engagement dans la section comporte.

Pour valider l'inscription de votre enfant à notre section sportive, il est indispensable de :

- remplir la présente demande avec la charte du rugbyman signée,
- ramener un certificat médical de non contre-indication à la pratique du rugby et un électrocardiogramme.

**Merci de faire parvenir cette charte au professeur d'EPS pour le jeudi 13 septembre 2018 au plus tard.**

## A COMPLETER

Entrée en classe de :  6<sup>ème</sup>  5<sup>ème</sup>  4<sup>ème</sup>  3<sup>ème</sup>

### Coordonnées :

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse : .....

Téléphone maison : .....

Portable : .....ou.....

Adresse e-mail (indispensable) : .....

### Scolarité :

Nom de l'établissement en 2017/2018 : .....Classe (à la rentrée 2018/19) : .....

### Sport en club :

Sports pratiqués et nombre d'années :

Nombre d'années de pratique de rugby :

Volume horaire (club, hors section) d'entraînement hebdomadaire actuel :

Club actuel :

Clubs précédents (éventuellement) :

## **CHARTRE DU RUGBYMAN**

Ce règlement intérieur a été adopté le 2 avril 2013 par le groupe de pilotage de la section rugby.

### Préambule

Le rugby est une activité optionnelle qui offre la possibilité aux élèves qui la pratique de bénéficier d'un entraînement plus soutenu tout en suivant une scolarité normale.

Chaque élève inscrit à la section sportive scolaire rugby est soumis au présent règlement intérieur lui-même s'intégrant dans le règlement intérieur du collège Notre Dame de Sion.

### Chapitre 1 : le fonctionnement

- Les entraînements de rugby de la section sportive se dérouleront **les jeudis de 15H45 à 17H30** sur le terrain synthétique du stade Bachelard encadrés par un entraîneur du FCG et Mr Musson. Les élèves sortiront à **15H35** (RDV devant le gymnase) et seront accompagnés aux vestiaires du stade Bachelard. **Le professeur signalera les absents à la vie scolaire.**

L'équipe d'encadrement décidera des orientations techniques et de la gestion des séances d'entraînement.

La séance sera maintenue même en cas d'intempérie. Si toutefois les terrains ne sont pas praticables (ce qui arrive plus fréquemment en hiver), l'entraînement se déroulera au collège (les élèves seront autorisés à vous envoyer un SMS pour que vous puissiez venir les chercher au collège).

Voici la liste du matériel que chaque élève devra avoir dès le 1<sup>er</sup> entraînement : maillot de rugby, short, chaussettes, protège-dents, chaussures avec crampons (de préférence moulées), affaires pour prendre une douche (savon, serviette), vêtements adaptés à la météo (k-way en cas de pluie par exemple).

- La présence de tous les élèves (même les blessés) de la section sportive rugby est **obligatoire**. Les absents seront signalés à la vie scolaire. A cela s'ajoutera de manière plus exceptionnelle quelques sorties ou manifestations (invitation à des matchs, formations d'arbitrage, ...).
- Compétitions avec l'AS pour représenter le collège de Sion : **matchs amicaux, championnats de France et tournois quelques mercredis**.  
Les élèves seront prévenus par une convocation pour les compétitions une semaine à 15 jours à l'avance. Ils devront rendre cette convocation à la date prévue à leur professeur.  
Tous les élèves inscrits à la section sportive rugby devront obligatoirement être présents aux compétitions.

## **Chapitre 2 : l'admission**

- L'acceptation d'un élève à la section sportive rugby du collège Notre Dame de Sion est du ressort du chef d'établissement sur proposition du groupe de pilotage de la section sportive.
- Le maintien d'un élève dans la section sportive est réétudié chaque rentrée. Il doit faire l'objet d'une demande de renouvellement d'inscription.

## **Chapitre 3 : l'élève**

- L'élève doit **s'impliquer totalement** dans les pratiques sportives : elles sont obligatoires et font partie de leur emploi du temps. **Toute absence doit être justifiée** par ses responsables légaux sur le carnet de liaison et sera comptabilisée par la vie scolaire (cela apparaîtra dans le bulletin scolaire).
- L'élève doit **répondre à toutes les convocations** (compétitions scolaires, **formation jeunes arbitres officiels** visites médicales...) entrant dans le cadre du fonctionnement de la section sportive.
- L'élève doit **respecter** les installations et le matériel lors des séquences d'entraînement et de compétitions. Le règlement intérieur du collège sera appliqué pour tous les cours et compétitions de la section sportive.
- L'élève doit avoir **une tenue de sport** adaptée pour le rugby : short, maillot, chaussures avec crampons, protège dents....
- L'élève doit faire preuve d'une **conduite exemplaire** envers tous les acteurs de la vie sportive au collège (enseignants, entraîneurs, partenaires d'entraîneurs, adversaires, arbitres...).
- La pratique en section rugby mène à une note sur 20 à la fin de chaque semestre. Seuls les points au-dessus de 10 seront comptabilisés pour éventuellement augmenter la moyenne générale de l'élève.
- En fonction du comportement, des résultats scolaires et du respect ou non du règlement intérieur de la section sportive, le chef d'établissement, en concertation avec le groupe de pilotage de la section sportive, pourra imposer une interruption temporaire de la pratique du rugby, voire le renvoi définitif d'un élève de la section sportive.

## **Chapitre 4 : le groupe de pilotage de la section sportive rugby**

- Le groupe de pilotage est constitué de :
  - ✪ Madame LAURENT, chef d'Etablissement,
  - ✪ Monsieur MUSSON, professeur d'EPS,
  - ✪ Monsieur BOUTHORS, professeur d'EPS,
  - ✪ Monsieur SMANIOTTO, Conseiller Principal d'Education,
  - ✪ Monsieur COGNARD, entraîneur au FCG,
  - ✪ Monsieur BONNET-GROS, entraîneur au FCG.

Charte présentée et validée en Conseil d'Etablissement, le 6 juin 2013

Signatures des parents et de l'enfant

- **Date du 1<sup>er</sup> entraînement pour TOUS : le jeudi 13 septembre à 15h35.** Les élèves auront rdv devant le gymnase à 15h35 et seront accompagnés par le professeur d'EPS aux vestiaires du stade à chaque séance.

- **Vous devrez venir les récupérer directement à Bachelard à la fin de l'entraînement.**

- Réunion d'informations section rugby pour les parents d'enfants entrant en 6<sup>o</sup> et pour les nouveaux en section (précédant la réunion de rentrée des 6<sup>o</sup>) :

- RDV à 17h à l'accueil : **le 4 septembre 2018**